



République de  
Guinée



Organisation  
Internationale Du Travail

## Programme Pays de Promotion du Travail D cenc en Guin e

**2016– 2019**



*D cembre 2015*

## AVANT PROPOS

En dépit de ses énormes potentialités économiques, notamment minières, la Guinée fait face à de nombreuses contraintes socio-économiques essentiellement liées au chômage, à la pauvreté des ménages, à la faible protection sociale, à la persistance des inégalités de genre dans l'accès aux ressources et hérités de son passé politique. Sollicité par le Gouvernement pour trouver des solutions durables à celles de ces contraintes qui sont liées au travail, le présent Programme Pays de promotion du Travail Décent (PPTD) traduit un consensus fort entre les différents acteurs impliqués. Sa vocation est de servir d'un cadre de référence dans lequel s'insèrent toutes initiatives et interventions en matière de promotion du travail décent.

Pour rationaliser la mise en œuvre des activités et maximiser leur impact le programme est préparé et conçu selon les principes de la GAR. C'est ainsi que les résultats attendus, structurés autour des priorités, sont déclinés en produits, lesquels sont à leur tour déclinés en activités. Malgré toutes ces précautions, le PPTD, comme tout document prévisionnel, est susceptible d'amélioration sur la base des résultats pertinents du suivi et de l'évaluation des activités.

Par rapport aux expériences passées dûment capitalisées, le PPTD de la Guinée comporte un certain nombre d'innovations perceptibles notamment dans la réflexion autour des ressources nécessaires au management du PPTD, au suivi – évaluation plus rigoureux, à la stratégie de communication, et le renforcement de capacités des membres du comité.

## **REMERCIEMENTS**

Le défi de l'élaboration du PPTD de Guinée sur la base de consensus solides n'a pu être relevé que grâce à l'engagement constant des parties prenantes, conscientes de l'importance du travail décent dans la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement de la Guinée et le BIT adressent leurs sincères remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, avec persévérance et méthode, ont contribué à la formulation de ce document.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACMT	Amélioration de la Connaissance du Marché du Travail
ACT/EMP	Bureau des Activités pour les Employeurs du BIT
ACTRAV	Bureau des Activités pour les Travailleurs du BIT
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BIT	Bureau International du travail
BP/Dakar	Bureau de Pays de l’OIT basé à Dakar
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CMIE	Centre Médical Inter Entreprise
CSBO	Compte Supplémentaire du Budget Ordinaire (du BIT)
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSI	Confédération Syndicale Internationale
DOEF	Département de l’Observatoire de l’Emploi et de la Formation
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté – Intérimaire
EMP/ENTREPRISE	Département de la création d’emplois et du développement de l’entreprise (BIT)
EMP/POLICY	Département des politiques de l’Emploi (BIT)
EO/SST	Education Ouvrière en Santé et Sécurité au Travail
EVAL	Département de l’évaluation (BIT)
FAFPA	Fonds d’Appui à la Formation Professionnelle et à l’Apprentissage
FARE	Fonds Auto Renouvelable pour l’Emploi
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population GENDER Bureau pour l’égalité entre hommes et femmes (BIT)
GERME	Programme de l’OIT « Gérez mieux votre entreprise »
INTEGRATION	Département de l’intégration (BIT)
INTEGRATION/NPG	Département de l’intégration des politiques (BIT)
IPEC	Programme International pour l’Abolition du travail des enfants (BIT)
NIT	Normes Internationales du Travail
NORMES	Département des Normes internationales du travail
OIE	Organisation Internationale des Employeurs
OIT	Organisation Internationale du Travail

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH et le SIDA
PAMODEC	Projet de Promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
PDFT	Principes et Droits Fondamentaux au Travail
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNSSTE	Politique Nationale de Santé et Sécurité au Travail et Environnement
PNUAD/ UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme pays de Promotion du Travail Décent
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEFPE	Programme Décennal de développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
PRODIAF	Programme de Promotion du Dialogue Social en Afrique (BIT)
PROGRAM	Unité de programmation du BIT
PSF	Préventeurs Sans Frontières
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RB	Budget Régulier (Regular Budget)
RBSA	Compte supplémentaire du budget ordinaire (Regular Budget supplementary allocation)
RBSA-WED	Allocation Supplémentaire du Budget Régulier pour l'Entreprenariat féminin et le développement (Regular Budget Supplementary Allocation Women Entrepreneurship Development)
RBTC	Budget régulier pour la coopération technique (Regular Budget for Technical Cooperation)
RDP	Revue des Dépenses Publiques
SCAP	Stratégie Commune d'Assistance Pays
SIMT	Système d'Information sur le Marché du Travail
SNU	Système des Nations Unies
SST	Santé et Sécurité au Travail
SSTE	Santé et Sécurité au Travail et Environnement
STEP	Stratégies et Techniques pour l'Extension de la Protection sociale
TURIN (CIF-OIT)	Centre International de Formation de l'OIT de Turin
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFAE	Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises

UITA	Union Internationale des Travailleurs d’Alimentation, Agriculture, Hôtellerie, Restauration et Tourisme
UNGASS	United Nations General Assembly Special Session
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
VIH / SIDA	Virus de l’Immunodéficience Humaine / Syndrome de l’Immunodéficience Acquis
WIND	Programme “Work Improvement in Neighborhood Development “ du BIT

LISTER LES NOMS COMPLETS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS ET D’EMPLOYEURS DE GUINÉE

CPEG : Confédération Patronale des Entreprises de Guinée  
 CNPG: Confédération Nationale du Patronat Guinéen  
 PAG : Patronat de Guinée  
 CNTG : Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée  
 USTG : Union Syndicale des Travailleurs de Guinée  
 ONSLG : Organisation Nationale des Syndicats Libres de Guinée  
 UGTG : Union Générale des Travailleurs de Guinée  
 CGTG : Confédération Générale des Travailleurs de Guinée  
 CSLG : Confédération des Syndicats Libres de Guinée  
 UDTG : Union Démocratique des Travailleurs de Guinée  
 COSATRAG : Confédération des Syndicats Autonomes des Travailleurs et Retraités de Guinée  
 SIFOG : Syndicats Indépendants des Forces Ouvrières de Guinée  
 CGSL : Confédération Générale des Syndicats Libres



## Sommaire

AVANT PROPOS .....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	4
SOMMAIRE .....	Error! Bookmark not defined.
RESUME.....	9
INTRODUCTION.....	11
1. CONTEXTE.....	12
1.1 Contexte politique.....	12
1.2 Situation socio économique et emploi .....	12
1.3. Situation de la protection sociale .....	15
1.4. Situation en matière de normes internationales du travail .....	15
1.5 Situation du travail des enfants .....	16
1. 6 Situation en matière de dialogue social et du tripartisme .....	16
1.7. Disparités de genre.....	17
1.8. Priorités de développement du pays .....	17
1.9 Réponse du Système des Nations Unies .....	18
1.10 Coopération avec le BIT et leçons tirées .....	18
1.10 Processus de formulation du PPTD .....	20
1.11 Participation des partenaires sociaux dans le processus de formulation.....	20
2. PRIORITES DU PROGRAMME.....	21
3. RESULTATS A COURT ET MOYEN TERMES.....	22
4. PLAN D'EXECUTION.....	30
5. MISE EN ŒUVRE ET GESTION .....	31
6. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE.....	32
7. LES RESSOURCES .....	33
Annexe 1 : Conventions ratifiées .....	34
ANNEXE 2 : Alignement des Résultats / Réalisations du PPTD avec les cadres nationaux.....	37



## RESUME

En adoptant, avec l'appui du BIT, un Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD), la Guinée a pris une option décisive en faveur de la bonne gouvernance du travail. En effet, le PPTD constitue à la fois un accord entre les partenaires nationaux tripartites (gouvernement, organisation de travailleurs et d'employeurs) pour la promotion du travail décent et un cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relevant de son mandat et au renforcement des capacités dans les domaines pertinents. L'élaboration du PPTD est également une contribution à la stratégie de lutte contre la pauvreté en Guinée et de ce fait au plan cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement. En effet, le travail décent est conçu comme celui qui est fourni dans le cadre du respect des principes et droits fondamentaux du travail, avec une protection sociale et des revenus suffisants pour permettre au travailleur et à sa famille de mener une vie digne et ce, dans un climat de dialogue social.

L'engagement des mandants tripartites pour la promotion du travail décent est fondé sur la nécessité d'offrir un cadre cohérent et intégré d'intervention s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'OIT ainsi que sur les options prioritaires de développement en Guinée et tirant les leçons des interventions passées.

Le PPTD de la Guinée tire ses orientations de l'analyse du contexte socio économique et de la situation du pays en matière de création d'emploi et de développement des entreprises, de protection sociale, de dialogue social et de respect des normes internationales de travail. Ce diagnostic a révélé la nécessité d'interventions concertées pour combler les déficits de travail décent en apportant des solutions efficaces à des problèmes comme l'ampleur du sous-emploi surtout chez les femmes et les ruraux, la faible exploitation des opportunités et niches d'emploi dans le secteur minier, la forte concentration des personnes occupées dans le secteur informel avec des conditions de travail précaires, le faible taux de couverture sociale, les faibles capacités des différents acteurs notamment les organisations syndicales. Des solutions sont également attendues pour d'autres problèmes liés au caractère peu inclusif des politiques de l'emploi, l'absence de mécanismes de suivi des engagements pris, le déficit de statistiques du travail, en particulier de données fiables et à jour sur le marché du travail.

De l'analyse de ces déficits de travail décent prenant en compte notamment le Document de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, découle le choix des axes d'intervention prioritaires :

**Priorité 1 :** Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes, les femmes des secteurs porteurs d'emplois notamment Agriculture, Mines, BTP.

**Priorité 2 :** Renforcer le dialogue social comme moyen de prévention des crises, de promotion de l'emploi décent et de la paix sociale.

Le présent PPTD décline ces axes prioritaires en réalisations, avec, pour chaque réalisation, les produits concourant à son atteinte et les indicateurs de résultat permettant de vérifier l'atteinte des objectifs fixés. Les activités à mener pour réaliser les produits sont déclinées dans la partie

matricielle du PPTD à travers le plan de mise en œuvre, la matrice d'alignement stratégique, les matrices de suivi et d'évaluation ainsi que la synthèse budgétaire.

La mise en œuvre du PPTD est sous la responsabilité des partenaires tripartites de la Guinée, avec l'appui du BIT. A cet effet, le ministère en charge du travail mettra en place un comité technique de suivi qui, dans une démarche résolument participative et partenariale, devra notamment inclure les départements ministériels sectoriels et les organisations syndicales et patronales ayant contribué à l'élaboration du PPTD. Le suivi et l'évaluation sont de la responsabilité des mandants tripartites avec l'appui technique du BIT. Dans le cadre de son appui, le BIT veillera, entre autres, au respect des règles et pratiques en matière de mise en œuvre de programmes; en l'occurrence l'établissement des rapports annuels, du rapport de la revue biennale (attendu à la fin de l'année 2, soit fin 2017) et du rapport final d'évaluation. Le suivi et l'évaluation porteront sur l'impact du PPTD en terme qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus.

La République de Guinée, membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'étend sur une superficie de 245.857 km<sup>2</sup> abritant une population de 10.211.437 habitants. Son sous-sol est très riche et le pays est très bien arrosé pour favoriser une agriculture prospère. Le pays connaît un début d'industrialisation par l'installation de quelques industries minières qui va probablement se renforcer à court terme. Mais les problèmes liés à la pauvreté et à l'emploi persistent et justifient l'érection d'un Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD). L'élaboration de ce programme est lancée en Guinée depuis 2012 avec la participation du gouvernement, du Patronat Guinéen et des Organisations Syndicales avec l'appui du BIT. L'occasion du lancement du PPTD guinéen a été saisie pour diffuser largement le contenu du Pacte Mondial pour l'Emploi, adopté en Juin 2009 à Genève par 183 pays membres de l'OIT comme réponse sociale du BIT à la crise mondiale. Cette réponse, recommandant une mondialisation équitable et une justice sociale pour tous, est donnée en faveur de tous ceux qui ont été directement touchés par le chômage exacerbé par la crise économique et financière dans le monde en général et dans les pays pauvres en particulier.

L'élaboration du PPTD entre dans le cadre de l'appui du BIT à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Guinée. En effet, le travail décent est conçu comme celui qui est fourni dans le cadre du respect des principes et droits fondamentaux du travail, avec une protection sociale et des revenus suffisants pour permettre au travailleur et à sa famille de mener une vie digne et ce, dans un climat de dialogue social. Ainsi, les mandants de Guinée reconnaissent la nécessité d'adopter dans le cadre du programme national de développement, une approche institutionnelle cohérente et concertée pour organiser le travail décent dans le pays. Ce concept préconisé dans l'agenda du travail décent permet aux Nations de progresser tant socialement qu'économiquement par une démarche plus proche de l'intérêt général et susceptible de porter une croissance durable dans un climat de paix sociale.

Le PPTD pour la Guinée a été élaboré dans une mouvance résolument participative associant tous les acteurs concernés (Gouvernement, employeurs, travailleurs, BIT, autres partenaires). Il repose sur les résultats pertinents des différentes missions du BIT conduites en Guinée. Il s'agit notamment des missions de juillet 2009 et février 2010 (menées conjointement avec le Bureau régional) ayant élaboré un chronogramme sur les initiatives d'appui à la transition en Guinée, de la mission d'avril 2011 du Directeur exécutif chargé de la Protection sociale, et la mission de septembre 2011.

Le présent PPTD résume la situation politique, économique et sociale générale de la Guinée, puis analyse la situation du travail décent au regard de l'emploi, de la protection sociale, du dialogue social et des normes internationales de travail. De cette analyse découle, logiquement le choix des priorités du PPTD déclinée en résultats à atteindre à court et moyen termes. Ces résultats sont déclinés en produits eux-mêmes déclinés en activités. Cette option de planification détaillée selon l'approche basée sur les résultats, répond au souci de faciliter et de rationaliser le suivi et l'évaluation du processus.

# 1. CONTEXTE

## *1.1 Contexte politique*

La Guinée a connu, en 2008, un changement de régime suite au décès du président de la République, le Général Lansana CONTE et l'avènement des militaires au pouvoir par le CNDD (Conseil National pour la Démocratie et le Développement) qui a entraîné la dissolution de la constitution et des institutions républicaines, ainsi que la suspension des activités politiques et syndicales. Cette transition est de courte durée car l'élection présidentielle du 7 novembre 2010 va marquer le début du retour du pays à l'ordre constitutionnel en dépit de contestations post électorales.

L'avènement de la démocratie et le retour à la paix ouvrent de nouvelles perspectives de développement et suscitent beaucoup d'espoir au sein du peuple guinéen. Le nouveau contexte devrait aussi permettre de remobiliser les forces productrices nationales, d'attirer les investissements privés étrangers, et donc d'améliorer le climat des affaires.

Au regard de ces différents indicateurs socio-économiques, le gouvernement guinéen a décidé de s'investir dans trois axes principaux : (1) la création d'emplois décents, particulièrement pour les jeunes ; (2) la consolidation du processus de dialogue social, de paix et de réconciliation ; (3) la réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Dans le monde du travail, au regard des différentes contraintes soulignées par les partenaires sociaux, le Président de la République, de manière concertée et tripartite, a mis en place quatre commissions de travail et de réflexion sur les thématiques suivantes : emploi et sous-traitance, SMIG, retraite des agents du service public, protection sociale. Des missions de partage des bonnes pratiques ont été dépêchées dans les pays de la sous-région afin de s'enquérir des expériences réussies.

## *1.2 Situation socio économique et emploi*

### **Situation socio économique**

La population Guinéenne est jeune et essentiellement rurale. Elle est estimée en 2007 à 9,68 millions par le dernier recensement général de la population et de l'habitat, dont 51,9% de femmes et 48,1% d'hommes. Une personne sur deux a moins de 16 ans et 4,5% seulement des individus sont âgés de 65 ans ou plus. La population croît à un rythme rapide de 3,1% par an.

Suivant le diagnostic du DSRP 2011 – 2012, en 2010, tous les indicateurs macroéconomiques indiquent que le pays est dans une situation difficile. Le taux de croissance de l'économie, calculé à 1,9%, est insuffisant pour faire reculer la ligne de pauvreté. Le taux d'inflation (13,7% en moyenne sur la période de 2007 à 2010) est élevé et contribue à éroder le pouvoir d'achat des populations. Selon les résultats de l'Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté (ELEP-2007), l'incidence de la pauvreté qui était de 49,2%, en 2002 a atteint 53% en 2007 et serait de 58% en 2010. En 2007, la Guinée comptait 53% d'individus pauvres, soit environ 5,1 millions d'habitants. L'incidence de la pauvreté est de 30,5% en milieu urbain et 63% en milieu rural. Ainsi, le milieu urbain qui compte 30,7% de la population ne concentre que 17,7% de personnes pauvres alors que le milieu rural, avec 69,3% de la population totalise 82,3% de la population

pauvre. Si la pauvreté est nettement moins importante à Conakry, elle est élevée partout ailleurs puisque les taux de pauvreté dans les régions varient de 50% à 64%<sup>1</sup>. Le gouvernement guinéen admet que la mise en œuvre du second Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2007-2010) n'a pas totalement répondu aux attentes. En effet, le taux de croissance du PIB au cours de la période couverte par le DSRP s'est situé à 2,1% contre un objectif de 5,3%. Le déficit budgétaire a été de 5,7% contre un objectif de 1,5%.

Le taux brut de scolarisation au niveau national est passé de 79% en 2007- 2008 à 77% en 2008 – 2009 contre un objectif de 83%. Chez les filles, ce taux est passé de 71% en 2007- 2008 à 70% en 2008 – 2009<sup>2</sup>.

Pour les rédacteurs du DSRP 3, sur les 10 indicateurs retenus comme déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PTE, 6 ont été atteints. Il s'agit des indicateurs relatifs à l'amélioration de la base de données sur la pauvreté, la mise en place d'un cadre réglementaire pour les Institutions de micro-finance, la publication du rapport annuel de l'Agence nationale pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (ANBGLC), l'amélioration du taux brut de scolarisation au primaire, le recrutement annuel de 1500 enseignants, l'amélioration du taux de couverture vaccinale au DTC3 dans la lutte contre les maladies cibles du PEV. Les 4 indicateurs qui n'ont pas été atteints concernent la mise en œuvre satisfaisante du DSRP, l'audit des grands marchés publics, l'amélioration du taux des consultations prénatales et la Facilité de réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC) qui n'a pu être finalisée en raison du coup d'Etat de décembre 2008. Désormais, il s'agit non seulement de consolider les progrès accomplis au niveau des six déclencheurs atteints mais surtout d'atteindre les quatre autres qui sont en souffrance.

## **Emploi**

Suivant les résultats de l'ELEP 2007, le taux de chômage entre 2002 et 2007 est passé de 10,2% à 15% à Conakry et de 6,7% à 3,2% dans les autres villes. Globalement, le sous-emploi concerne 9,1 % de la population active en 2007 contre 11,8% en 2002. Les femmes sont beaucoup plus touchées par le phénomène de sous emploi que les hommes, avec 7,5 %. Selon l'EIBEP (Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté), le chômage touche 16,6% de ceux qui ont atteint le niveau du 2ème cycle du secondaire, 15,4% de ceux qui ont achevé l'enseignement technique professionnel et près de 12% de ceux qui ont obtenu un diplôme universitaire ou post universitaire.

La Guinée est caractérisée par une population majoritairement jeune et dont une part importante est sans qualification et sans emploi. Un Fonds National pour l'Insertion des Jeunes (FONIJ) a été créé, avec une prévision budgétaire de 16 milliards de FG, dont 3 milliards de mobilisés en 2009. A partir de la Politique Nationale de l'Emploi, un Programme Emploi Jeune (PEJ) a été formulé pour 3 ans avec 4 composantes et dont la mise en œuvre se heurte à la mobilisation des ressources. Le Document a été soumis aux bailleurs de fonds pour financement. L'AGUIPE, établissement Public à Caractère Administratif chargé de mettre en œuvre la politique nationale du Gouvernement en matière d'amélioration des informations sur

---

<sup>1</sup> DSRP III, page 29.

<sup>2</sup> Rapport d'évaluation de la SRP en Guinée, 2010.

le marché de l'emploi et de promotion de l'emploi a formulé un Plan d'action de Promotion de l'Emploi 2009/2010.

En 2004, le Gouvernement Guinéen, avec l'appui technique et financier du BIT et du PNUD, s'est doté d'un Document cadre de politique nationale de l'emploi. Adopté avant la formulation du DSRP 1, la dimension emploi n'a pu être suffisamment prise en charge dans ce document cadre de référence des politiques économiques et sociales de la Guinée qu'est le DSRP. Pour corriger cette insuffisance, et conscient du rôle majeur de l'emploi dans le processus de développement socio-économique, le Gouvernement a intégré cette dimension dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2). Dans la matérialisation de cette volonté politique, le gouvernement s'est engagé à créer les meilleures conditions pour la mise en œuvre effective des programmes et projet pour la réalisation du plein emploi pour tous. Aussi la structure du gouvernement actuel comporte deux ministères dédiés à la promotion de l'emploi : le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et le Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Le Gouvernement a sollicité auprès du BIT, un appui technique et financier pour la revue du document de la politique nationale de l'emploi et de son plan d'action.

Les missions préparatoires au PPTD menées par le BIT en collaboration avec la partie nationale ont relevé le besoin d'une politique de développement des PME, dans un contexte où les plus grands espoirs de création d'emplois résident dans le développement de l'auto-emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes. Mais, les actions volontaristes initiés par une multitude d'acteurs en faveur du développement de PME, trouvent rapidement leurs limites, faute d'un cadre de cohérence et de promotion qui organise et facilite les initiatives. A ce jour, la seule référence en matière de développement des PME réside dans le Code des investissements qui date de 1988 et qui a fait l'objet d'une revue en 1999. Bien que l'auto emploi par le biais de la création de MPE soit la principale voie de sortie pour une population de plus en plus importante de jeunes, hommes et femmes, il reste que la capacité de réponse institutionnelle est très faible. En outre, l'atomisation des initiatives d'une multitude d'acteurs et l'inexistence d'un mécanisme de coordination posent de sérieux problèmes d'efficacité des actions entreprises.

Le sous-sol guinéen recèle des richesses minières comme la bauxite, le fer, l'or, le diamant, le graphite, le calcaire, l'uranium, le manganèse, les métaux de base dont le nickel et des hydrocarbures. Quelques sociétés s'affairent autour de ces mines, mais dans l'ensemble, le gisement d'emploi pour les jeunes notamment que constitue l'exploitation optimale du sous sol guinéen n'est pas mis à profit. En conséquence, les principales richesses du pays ne profitent pas à son économie.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) connaît un regain croissant d'activités au cours de ces dernières années et apparaît comme un grand pourvoyeur d'emplois notamment en milieu urbain. On attribue la croissance économique essentiellement à l'extraction minière, au secteur rural et au BTP. Le taux de croissance du PIB est estimé en 2002 à 4,3 en termes réels, soit une meilleure performance que les années précédentes.

Le système d'information sur le marché du travail, reste confronté à des nombreuses insuffisances. Il n'est pas en mesure de fournir des données actualisées sur l'emploi, le

chômage, la dynamique du marché du travail, les relations entre la formation et l'emploi, etc. Il ne parvient pas à mettre à la disposition des utilisateurs les informations de base sur l'offre et la demande de formation professionnelle et le niveau d'adéquation entre la formation et l'offre d'emploi.

### ***1.3. Situation de la protection sociale***

Elle se caractérise par l'absence d'une Politique Sectorielle en matière de Protection Sociale, l'insuffisante prise en compte de la Protection Sociale dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, l'insuffisance de la couverture sociale maladie pour toutes les catégories de la population y compris les fonctionnaires publics.

La Caisse actuelle existant depuis 1960 n'a jamais réussi à assurer une couverture maladie nationale étendue, le nombre de cotisants étant toujours resté très marginal. A l'heure actuelle, moins de 3% de la population générale bénéficie des prestations<sup>3</sup>.

Certains secteurs comme le secteur minier seraient particulièrement demandeurs de couverture maladie par des mécanismes de mutuelles de base professionnelle. Un nombre très important de personnes en dessous du seuil de pauvreté et appartenant à des catégories fragiles ne bénéficient pas d'accès à la protection sociale et auront une difficulté permanente d'accès aux services sociaux de base sans un appui et un encadrement de l'Etat.

Le milieu rural et le secteur informel est quasiment exclu de la protection sociale alors qu'ils concentrent l'écrasante majorité des actifs.

La sécurité sociale des fonctionnaires (pension et couverture santé) est retenue comme une urgence. La Guinée accuse un grand retard dans ce domaine qui préoccupe les autorités et les partenaires sociaux L'assurance maladie universelle est aussi inscrite dans le programme social du Président de la République.

Les textes de lois en vigueur en matière de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail sont méconnus et le secteur informel est ignoré dans le cadre de la prise en charge. La couverture de la protection sociale est très faible en ce qui concerne la prise en charge des travailleurs affectés et infectés.

### ***1.4. Situation en matière de normes internationales du travail***

La Guinée a ratifié à ce jour 58 conventions internationales du travail dont 50 sont en vigueur. Elle a ratifié les huit (08) conventions fondamentales du travail ainsi que trois des quatre conventions prioritaires, à savoir les conventions n° 81 sur l'inspection du travail, n° 122 sur la politique de l'emploi et n° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, il ne manque donc plus que la convention no.129 sur l'inspection du travail (agriculture de 1969).

Le pays éprouve beaucoup de difficultés à s'acquitter de ses obligations constitutionnelles en matière normative, aussi bien pour ce qui est de la production de rapports que la soumission

---

<sup>3</sup> Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers et des Soins, 2007, *De la nécessité de la mise en place d'un Système National d'Assurances Maladie en République de Guinée.*

aux autorités compétentes des instruments adoptés par la Conférence internationale du Travail. Par exemple, le nombre de rapports dus au 1er septembre 2012 s'élève à près de 27 rapports. L'obligation de soumission aux autorités compétentes des instruments adoptés par la Conférence internationale du travail n'est plus effective depuis 1996. De nombreux commentaires et observations de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations allant dans le sens de la révision de la législation nationale sont restés sans suite depuis plus de 10 ans. C'est pourquoi en octobre 2011, la Guinée a bénéficié d'une assistante technique qui a pris la forme d'un atelier national de renforcement de capacités des mandants tripartites et notamment des fonctionnaires du ministère du travail portant sur les obligations constitutionnelles de la Guinée en matière normative.

### ***1.5 Situation du travail des enfants***

Des progrès importants ont été accomplis en matière de scolarisation et d'équité dans le système éducatif guinéen, avec un taux brut de scolarisation au primaire de 81% en 2009 (69% chez les filles et 74% dans le milieu rural) (ENTE 2010). Cependant, beaucoup d'efforts restent à faire pour atteindre la scolarisation universelle à l'horizon 2015 et pour améliorer la qualité de l'enseignement. En effet, l'âge fixé pour débiter l'éducation primaire est de 6 ans tandis que l'école maternelle n'existe que dans les zones urbaines et est généralement privée. Or, la non fréquentation scolaire favorise l'activité économique précoce dans un contexte de pauvreté.

Les résultats de l'enquête nationale sur le travail des enfants de 2010 sont révélateurs de l'ampleur du phénomène. Ils montrent que sur un total de 3 561 160 enfants, 1 532 349 sont économiquement occupés, soit 43%, et 40,1% sont astreints à des travaux à abolir. Parmi les enfants économiquement occupés, 93,2% sont astreints à des travaux à abolir, soit 1 427 778 enfants de 5 à 17 ans. Parmi ces enfants, 78,3% effectuent des travaux dangereux, c'est à dire interdits par les conventions internationales et les textes nationaux en matière de travail des enfants. Cette enquête démontre également que, selon le sexe, il n'y a pas de différence entre les garçons et les filles en ce qui concerne le travail à abolir. En effet, 40,0% de garçons sont astreints à des travaux à abolir contre 40,1% de filles.

En outre, l'enquête a permis d'estimer à 44 068 le nombre d'enfants en situation de risque d'être victimes de traite dans les activités économiques. Ils sont utilisés comme aides familiaux, employés, apprentis ou ouvriers. S'agissant du lieu d'exercice de l'activité, environ 29,6% de ces enfants travaillent dans des plantations, des fermes ou des jardins. L'enquête a aussi montré que les facteurs déterminants du travail à abolir sont le milieu de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, le niveau d'instruction du chef de ménage et le niveau de vie du ménage dans lequel vit l'enfant.

Un Code de l'enfant a été adopté. Un Plan National de Lutte contre la traite des enfants a été élaboré et est piloté par le Ministère des Affaires Sociales.

### ***1.6 Situation en matière de dialogue social et du tripartisme***

La situation socioéconomique guinéenne s'est considérablement aggravée ces dernières années et s'est traduite par une dégradation du climat social avec une série de grèves générales. Ces manifestations populaires dans lesquelles les partenaires sociaux ont pris une part active, ont



permis de dévoiler une situation de malaise profond que la Guinée traverse depuis déjà plusieurs années.

Pour faire face à cette crise et en atténuer les conséquences, des négociations ont été engagées entre les différents partenaires (syndicats, partis politiques, société civile, gouvernement) avec le concours des partenaires au développement dont le BIT afin de développer des dynamiques nouvelles visant à prendre des initiatives appropriées pour restaurer la paix sociale sur la base de compromis durables avec l'ensemble des acteurs, de s'engager dans des perspectives viables en matière de développement, de restaurer le rôle de l'Etat et sa crédibilité et de renouer avec la coopération internationale.

On note par ailleurs l'inexistence d'un partenariat réel entre le secteur privé et l'Etat dans la prise de décisions, l'exécution et le suivi des politiques et programmes économiques et sociales.

L'appui du BIT dans ce contexte a été fondamentalement orienté vers l'amélioration du climat favorable à une transition politique sereine. Le Conseil national de transition (CNT) a été au cœur d'un dispositif de renforcement de capacité sur le dialogue social, la négociation collective et la gestion des conflits qui a contribué à apaiser le climat social et à créer les conditions d'une transition politique pacifique.

Le dialogue social sur les questions liées au VIH/SIDA dans les entreprises est très faible sinon inexistant.

### ***1.7. Disparités de genre***

Les disparités de genre sont réelles en République de Guinée. En matière de parité dans l'enseignement primaire, le ratio filles/garçons atteignait 0,83 en 2007. Au niveau de l'enseignement secondaire, le ratio filles/garçons est de 0,55 en 2008. Au niveau universitaire, le ratio filles/garçons est de 0,9 en 2007.

Au niveau de la Fonction publique, sur un effectif global de 68 715 fonctionnaires, on compte seulement 18 229 femmes (26%) en 2007.

La prévalence de l'insécurité alimentaire est aussi plus élevée chez les ménages dirigés par les femmes 42,4% comparés à ceux dirigés par les hommes 30,2%.

### ***1.8. Priorités de développement du pays***

Le DSRP III repose sur cinq axes :

- Axe 1 : Bonne gouvernance ;
- Axe 2 : Lutte contre la pauvreté ;
- Axe 3 : Développement des infrastructures ;
- Axe 4 : Développement et expansion économique ;
- Axe 5 : Défense et sécurité.

L'un des objectifs de l'axe 2 consiste à favoriser l'emploi des jeunes par la création d'un cadre de promotion de l'emploi des jeunes et le renforcement de l'encadrement des jeunes. Contrairement aux DSRP précédents, notamment le DSRP 1, le dernier DSRP accorde une grande importance à l'emploi et érige l'auto emploi en clé de sortie de crise.

### ***1.9 Réponse du Système des Nations Unies***

Considérant les priorités énoncées dans le DSRP 3, le SNU a maintenu ses orientations et résultats stratégiques identifiés en étroite collaboration avec les membres du Gouvernement lors de l'élaboration du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) pour 2013 - 2017. Ces orientations stratégiques sont : la promotion de la bonne gouvernance, l'accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous, la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie. L'emploi figure donc en bonne place dans l'assistance du SNU, en réponse à l'axe 2 du DSRP.

Considérant les entraves causées par les soulèvements sociaux en début 2007, le SNU a apporté une contribution technique et financière dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme minimum d'urgence destiné à répondre aux besoins socioéconomiques imminents du pays, tout en appuyant le processus de maintien de la paix et de la consolidation de l'unité nationale. Ce programme dont la contribution du SNU se porte à près de 12,5 millions de dollars EU, contribuera également à assurer une transition progressive des besoins humanitaires vers les efforts de développement consentis jusqu'alors par la partie nationale et l'ensemble de ses partenaires au développement.

Sur la période 2007 – 2012, le SNU a concentré ses efforts sur les zones transfrontalières, notamment en région de Guinée Forestière, aux vues de leur vulnérabilité. Les agences du SNU ont opéré conjointement à travers un programme commun destiné à relancer les dynamiques locales de développement économique et social. L'ensemble des douze (12) agences du SNU était impliqué dans cet important programme.

### ***1.10 Coopération avec le BIT et leçons tirées***

La collaboration avec le BIT s'est matérialisée par l'élaboration du Document Cadre de Politique Nationale de Promotion de l'Emploi grâce au concours financier du PNUD et à l'appui technique du Bureau Sous Régional de l'OIT pour le Sahel à Dakar. Le document cadre, qui prône une approche large, globale et active de la politique de l'emploi, a été validé en septembre 2003 par un atelier du Comité de Pilotage de la Politique de l'Emploi. Suite à l'adoption du Document Cadre de Politique Nationale de Promotion de l'Emploi, un plan d'action a déterminé une base pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'emploi.

En ce qui concerne la protection sociale qui est un des éléments constitutifs du travail décent, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté établit un constat peu favorable et note que moins de 2% de la population bénéficient d'une couverture sociale en insistant sur la très grande précarité des conditions de vie de certains groupes défavorisés. Aussi, il est préconisé la définition d'une politique de protection sociale assortie d'un programme d'extension progressive d'une couverture sociale adaptée aux besoins et priorités des populations. Dans ce

sens, le Programme STEP (Stratégies et Technique de lutte contre l'exclusion et la pauvreté) pourrait s'avérer utile.

Dans le même ordre d'idées et dans le souci d'adapter le fonctionnement de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de Guinée, le BIT a appuyé la réalisation d'une étude actuarielle de la Caisse. Cette étude a été suivie d'une autre étude aboutissant la réforme de la CNSS.

S'agissant du Conseil National du Patronat de Guinée (CNP- Guinée), le BIT a appuyé en 2002 la réalisation d'une étude socio-économique sur l'entrepreneuriat féminin en Guinée. Les conclusions de cette étude ont fait ressortir la très grande précarité des femmes entrepreneurs en Guinée notamment celles du secteur informel. Sur la base de ces conclusions le BIT a apporté un appui technique et financier pour l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Guinée.

En 2002, le BIT a renforcé les capacités des organisations de travailleurs dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté.

La Guinée a déjà mis en œuvre l'approche HIMO pour la réalisation de certains investissements avec l'assistance du BIT. Ainsi, la Guinée a créée en 2000 une Agence générale d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi – AGETIPE - sous forme d'association d'utilité publique, pour assurer pour le compte de l'Etat, des collectivités décentralisées, et éventuellement pour des bailleurs de fonds, une maîtrise d'ouvrage déléguée pour réaliser des infrastructures de BTP "selon des procédures et techniques qui concourent à l'utilisation maximum de main d'œuvre et qui facilitent l'émergence et le renforcement des petites et moyennes entreprises.

Enfin, la coopération entre la Guinée et le BIT a permis la mise en œuvre de projets du Programme IPEC, dans le domaine de l'agriculture avec le projet sous régional WACAP et de la lutte contre la traite des enfants avec le projet Lutrena. Par ailleurs, la base de connaissances sur la problématique a été renforcée avec la réalisation d'une enquête nationale sur le travail des enfants en 2010 avec l'appui de SIMPOC du Programme IPEC. Cette enquête permet aujourd'hui d'avoir une vision plus claire sur les secteurs, les régions et la distribution sexo-spécifique du travail des enfants en Guinée. Cependant, les défis persistent : harmonisation des lois relatives au travail des enfants, renforcement des capacités des mandants pour une meilleure prise en compte du phénomène, absence de politiques et stratégies d'orientation national.

#### ***Leçons tirées de la coopération passée et récente***

La coopération du BIT avec la Guinée a enregistré quelques résultats encourageants notamment dans l'appui apporté dans le domaine de la protection sociale où le principal bénéficiaire se trouve être la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de Guinée dont la situation générale s'est nettement améliorée.

La contribution du BIT aux activités du Conseil National du Patronat de Guinée (CNP- Guinée) a permis à cette organisation de se doter d'une organisation adéquate et de disposer d'informations récentes sur les entreprises en Guinée et en particulier sur l'entrepreneuriat féminin que le BIT s'est engagé à promouvoir. D'autres actions significatives sont à noter

particulièrement dans l'appui apporté à l'élaboration de la politique nationale de l'emploi et au secteur de l'artisanat.

L'appui du BIT dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA a produit des résultats appréciables perceptibles dans le renforcement de capacités des acteurs de l'administration du travail, l'élaboration d'une politique nationale de lutte en milieu de travail en partenariat avec le CNLS, l'incitation à la création et la mise en place de « cellule de coordination de lutte c/sida » au niveau de chaque centrale syndicale en accord avec les centrales CNTG, ONSLG, UDTG et l'USTG.

L'approche HIMO promue par le BIT en Guinée a fait tâche d'huile auprès d'autres partenaires comme l'Union Européenne, le PAM, la Banque Mondiale notamment. Cependant le secteur de la construction et des travaux publics est animé par divers acteurs qui ne disposent pas de capacités adéquates pour l'organiser et pour instaurer un dialogue constructif avec les autorités contractantes afin de promouvoir la profession et le développement des filières d'emplois générés. Les initiatives en cours en vue d'institutionnaliser l'utilisation des approches HIMO dans les programmes de travaux publics en milieu rural et récemment dans les centres urbains devront amplifier cette dynamique en exploitant les dispositifs envisagés pour son expansion. En effet, l'AGETIPE n'a pas l'envergure souhaitée et l'arrêté interministériel portant création de la cellule HIMO n'a pas connu de suite. En outre, les procédures d'appel d'offre et de programmation des investissements ne sont pas toujours orientées vers la création d'emploi.

### ***1.10 Processus de formulation du PPTD***

Plusieurs missions préparatoires du BIT ont été menées en République de Guinée. Ces missions ont permis d'effectuer des consultations auprès des mandants et de recueillir leurs attentes par rapport au PPTD. Aux termes des discussions et concertations, des priorités ont été retenues, à charge pour le BIT de les décliner en résultats, produits et activités en collaboration avec la partie nationale. Le BIT a alors commis des consultants pour accompagner le processus en commençant par l'ébauche de la partie narrative du PPTD à (soumettre aux mandants) sur la base : i) Des priorités retenues, ii) Des leçons tirées des différentes missions du BIT, iii) Des orientations du DSRP. Ces consultations ont été organisées avec les représentants à Dakar des Départements suivants : NORMES, IPEC, EMPLOI, SEED, HIMO, STAT, PROTECTION SOCIALE, VIH-SIDA, ACTRAVE, ACTEMP, DIALOGUE ET ADMINISTRATION DU TRAVAIL, GENRE.

### ***1.11 Participation des partenaires sociaux dans le processus de formulation***

Les partenaires sociaux ont participé tout au long du processus de formulation. Par ailleurs, ils ont été pleinement actifs dans l'identification des déficits en travail décent en Guinée et des axes prioritaires d'intervention du PPTD. De plus, à l'occasion d'une mission de préparation du PPTD effectuée en Avril 2012, ils ont été approchés individuellement pour recueillir les avis et commentaires sur les axes prioritaires d'intervention du BIT dans le Pays. Les partenaires sociaux ont participé à l'adoption de la proposition de cadres logiques qui a permis de finaliser le PPTD.

## 2. PRIORITES DU PROGRAMME

Les principales priorités retenues, en concertation avec les mandants tripartites et autres parties prenantes, sont au nombre de deux :

- |                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Priorité 1 :</b> | <b>Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes, les femmes des secteurs porteurs d'emplois notamment Agriculture, Mines, BTP.</b> |
| <b>Priorité 2 :</b> | <b>Renforcer le dialogue social comme moyen de prévention des crises et de promotion de l'emploi décent.</b>                     |

L'approche consistant à créer des emplois décents à travers les investissements publics est d'autant plus justifiée que le contexte socio-politique est caractérisé par la croissance du secteur de la construction et l'urgence de la question de l'emploi des jeunes. Aussi, la Politique Nationale de l'Emploi restant le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi, son objectif principal sera d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté en Guinée. En cela, elle répond à l'impératif national de relever les défis du chômage et de la qualité de l'emploi par la promotion d'un régime de croissance économique créatrice d'emplois à base sociale élargie et distributive.

Le PPTD a aussi l'ambition de renforcer le dialogue social comme condition de promotion de l'emploi décent.

### 3. RESULTATS A COURT ET MOYEN TERMES

Les résultats ci-après ont été identifiés pour chaque priorité identifiée. De même, chaque résultat décrit les indicateurs de performance, mais aussi les produits qui devront permettre de les atteindre. Les différentes matrices d'accompagnement du PPTD soulignent les activités et partenaires et précisent les aspects budgétaires et les périodes de mis en œuvre. Les résultats attendus sont alignés à l'UNDAF et contribuent à l'atteinte des OMD.

Le tableau ci-dessous synthétise, pour chaque axe prioritaire les résultats attendus du PPTD.

Tableau 1 : Synthèse des résultats attendus par axe prioritaire du PPTD Guinée 2014-2018

Axes prioritaires	Réalisations
<b>Axe prioritaire 1 : « Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes, les femmes dans les secteurs porteurs notamment l'Agriculture, les Mines et les BTP »</b>	<b>Réalisation 1.1</b> : Des opportunités d'emplois, de revenus et de formation professionnelle sont créées au bénéfice des personnes vulnérables des collectivités locales par des investissements en infrastructures et le développement de MPME durables
	<b>Réalisation 1.2</b> : Le dispositif de formation professionnelle est renforcé et fonctionnel
	<b>Réalisation 1.3</b> : Les mandants tripartites prennent des mesures de lutte contre le travail des enfants en ciblant les pires formes
	<b>Réalisation 1.4</b> : La protection sociale est renforcée et étendue
	<b>Réalisation 1.5</b> : Des programmes et politiques de lutte contre le VIH et le sida en milieu de travail, sont développés et mis en œuvre par les mandants tripartites.
	<b>Réalisation 1.6</b> : La politique nationale de l'emploi est formulée, adoptée et assortie d'un plan d'action opérationnel (PAO)
	<b>Réalisation 1.7</b> : L'efficacité du système d'information sur le marché du travail en Guinée est améliorée
<b>Axe prioritaire 2 : «Renforcer le dialogue social comme moyen de prévention des crises et de promotion de l'emploi décent ».</b>	<b>Réalisation 2.1</b> : Les Normes internationales du travail ratifiées notamment celles relatives au dialogue social sont appliquées.
	<b>Réalisation 2.2</b> : Le dialogue social et la négociation collective pour la consolidation de la paix sont promus.
	<b>Réalisation 2.3</b> : Les employeurs disposent d'organisations davantage indépendantes et fortes, à même de contribuer au dialogue social et de participer à la négociation collective.
	<b>Réalisation 2.4</b> : Les travailleurs disposent d'organisations davantage indépendantes et fortes, à même de contribuer au dialogue social et de participer à la négociation collective.

Les réalisations du PPTD en Guinée sont alignées avec le cadre stratégique de l'OIT ainsi qu'avec les résultats attendus du programme et Budget 2014-2015 (voir annexe matrice du cadre de résultat du PPTD qui identifie les résultats du Programme et Budget).

**Réalisations liées à la Priorité 1 : Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes, les femmes dans les secteurs porteurs d'emplois notamment l'agriculture, les mines et les BTP.**

**3.1. Réalisation 1.1 : Des opportunités d'emplois, de revenus et de formation professionnelle sont créées au bénéfice des personnes vulnérables des collectivités locales par des investissements en infrastructures et le développement de PME durables**

**Indicateurs de réalisation:**

Indicateur 1.1.1: Nombre de communes utilisant les investissements dans les infrastructures et équipements communautaires comme levier de création d'emploi pour les personnes vulnérables ou à risque

Indicateur 1.1.2: Nombre de jeunes, désagrégé par sexe, ayant suivi avec succès des cours d'apprentissage leur permettant d'accéder à des métiers dans les secteurs porteurs, notamment dans les grands chantiers de BTP et les Mines

Indicateur 1.1.3: Nombre de réunions annuelles regroupant les organisations professionnelles, les partenaires sociaux du secteur du BTP et le Gouvernement tenues sur un accord leur permettant d'accéder aux marchés publics

**Stratégie**

Pour atteindre ce résultat, la des stratégies consiste essentiellement à mobiliser l'Etat et les collectivités locales pour le lancement de travaux publics créateurs d'emploi, notamment dans les mines et les BTP et à renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes.

**Principaux produits**

Produits 1.1.1 : Les capacités des communes sont renforcées pour la réalisation des investissements à caractère communautaire servant de levier pour la création et la promotion de l'emploi et la protection sociale pour les personnes vulnérables ou à risque ;

Produit 1.1.2 : Les jeunes ont suivi des cours d'apprentissage leur permettant d'accéder à des métiers dans les secteurs porteurs, notamment dans le BTP ;

Produit 1.1.3 : Les capacités institutionnelles des organisations professionnelles, des agences nationales et partenaires sociaux du secteur BTP et les capacités techniques des PME sont renforcées afin qu'ils accèdent aux marchés des travaux publics ;

Produit 1.1.4 : Des stratégies favorables à l'insertion des jeunes par le développement de MPME durables sont élaborées et le plaidoyer est fait pour leur mise en œuvre y compris dans les créneaux porteurs en milieu urbain et rural ;

### **3. 2. Réalisation 1.2 : Le dispositif de formation professionnelle est renforcé et fonctionnel**

#### **Indicateurs de réalisation:**

Indicateur 1.2.1: Existence d'un plan de développement de la formation professionnelle validé

Indicateur 1.2.2: Nombre de structures de formation professionnelle créée par an

Indicateur 1.2.3: Pourcentage des jeunes ciblés, désagrégé par sexe, ayant suivi avec succès des cours d'apprentissage dans les secteurs porteurs (mines et BTP)

#### **Stratégie**

La démarche envisagée au service de ce résultat conduira à accompagner le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route pour le développement de la formation professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi notamment dans les secteurs porteurs que sont l'agriculture, les mines et les BTP et la promotion de la performance des structures créées.

#### **Principaux Produits**

Produit 1.2.1: Les effectifs des enseignants des centres de formations professionnelles sont renforcés

Produit 1.2.2: Les centres de formations professionnelles sont équipés en vue de renforcer leur fonctionnalité

Produit 1.2.3: Les capacités des formateurs des centres de formations professionnelles sont renforcées

Produit 1.2.4: Des mécanismes et outils sont élaborés et mis à disposition et des activités menées en vue de renforcer le partenariat entre les CFP et les milieux socioprofessionnels

Produit 1.2.5: Des programmes d'apprentissage, notamment dans le métier d'artisanat sont élaborés et soumis pour adoption

Produit 1.2.6: Des curricula révisés de formation professionnelle intégrant la culture d'entreprise sont élaborés en vue d'améliorer les possibilités d'insertion des jeunes et l'auto-emploi.

### **3.3. Réalisation 1.3 : Les mandants tripartites prennent des mesures de lutte contre le travail des enfants en ciblant les pires formes**

#### **Indicateurs de réalisation :**

Indicateur 1.3.1: Plan d'Action National de lutte contre les pires formes de travail des enfants formulé et validé d'ici 2016

Indicateur 1.3.2: Liste des travaux dangereux interdits aux enfants élaborée, validée et adoptée

Indicateur 1.3.3: Nombre d'initiatives de renforcement des capacités des mandants tripartites pour lutter contre le travail des enfants

#### **Stratégie**



La démarche envisagée pour ce résultat consiste à renforcer les capacités des mandants tripartites (Etat, organisations de travailleurs, organisations d'employeurs) pour leur permettre d'élaborer en 2014 le Plan d'Action National de lutte contre les pires formes de travail des enfants et de le mettre en œuvre dans les meilleures conditions de performance.

### **Principaux produits**

Produit 1.3.1: Un plan d'action pour l'élimination des pires formes de travail des enfants est élaborée et soumis à l'adoption

Produit 1.3.2: Une liste des travaux dangereux interdits aux enfants est élaborée et adoptée

Produit 1.3.3: Des enquêtes et des études visant à améliorer la base des connaissances sur les pires formes de travail des enfants sont réalisées

Produit 1.3.4: Les capacités des mandants dans la lutte contre le travail des enfants sont renforcées

### **3.4. Réalisation 1.4 : La protection sociale est renforcée et étendue**

#### **Indicateurs de réalisation :**

Indicateur 1.4.1 : Adoption d'une politique nationale de protection sociale

Indicateur 1.4.2 : Taux de couverture progressive du secteur informel, désagrégé par sexe

#### **Stratégie**

Pour l'atteinte de ce résultat le BIT s'emploiera à accompagner le Gouvernement de la Guinée pour l'élaboration et l'adoption d'une politique consensuelle de protection sociale et, en attendant cet acquis principal, à appuyer les initiatives de formation des agents impliqués et de couverture du secteur informel.

### **Principaux produits**

Produit 1.4.1 : Une politique nationale de protection sociale, qui comprend le socle de protection sociale, est élaborée et soumise pour adoption ;

Produit 1.4.2 : Un programme d'extension de la couverture de la protection sociale pour la couverture du secteur formel et de l'économie informelle est progressivement renforcé ;

Produit 1.4.3 : Les connaissances et capacités des cadres des ministères techniques, des partenaires sociaux et autres parties prenantes en matière de protection sociale sont renforcées.

### **3.5. Réalisation 1.5 : Des programmes et politiques de lutte contre le VIH et le sida en milieu de travail, sont développés et mis en œuvre par les mandants tripartites**

#### **Indicateurs de réalisation :**

Indicateur 1.5.1 : Un programme consolidé de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail formulé et validé avec des déclinaisons sectorielles

Indicateur 1.5.2 : Nombre d'entreprises ayant mis en œuvre des mesures spécifiques de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail

Indicateur 1.5.3 : Nombre de rapports de mise en œuvre du programme

**Stratégie :**

Pour ce résultat, la démarche du BIT consistera à mobiliser les mandants tripartites pour l'adoption d'un programme national de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail et de renforcer leurs capacités pour sa mise en œuvre.

**Principaux produits**

Produits 1.5.1: Les travailleurs formels des zones minières, les migrants, les acteurs de l'économie informelle et les orpailleurs traditionnels, renforcés aux activités de prévention

Produit 1.5.2: Des plaidoyers sur la stigmatisation et la discrimination prônées parmi les principes de la R n°200, envers les travailleuses et des travailleurs, leurs familles et les personnes à leur charge, effectuées

Produit 1.5.3: Les partenaires sociaux (SG syndicaux et points focaux, DRH et responsables cellules VIH) formés à la prévention de la transmission du VIH et des IST

Produit 1.5.4: Les capacités d'intervention des inspecteurs du travail, contrôleurs, magistrats du travail et de parquet, renforcées

Produit 1.5.5: Des programmes d'accompagnement à l'Esprit d'Entreprise et la production de biens de services à la réduction de la vulnérabilité des travailleurs des zones défavorisées à forte prévalence à l'infection à VIH, formulés et le plaidoyer effectué pour la mise en œuvre

**3.6. Réalisation 1.6 : La politique nationale de l'emploi est formulée, adoptée et assortie d'un plan d'action opérationnel (PAO)**

**Indicateurs de résultat:**

Indicateur 1.6.1 : Adoption d'un nouveau document cadre de la PNE, tenant compte des recommandations de l'évaluation de la PNE précédente et assorti d'un PAO;

Indicateur 1.6.2 : Adoption du document cadre de Programme Emploi jeune.

**Stratégie :**

La poursuite de ce résultat conduira le BIT à appuyer les mandants dans les différentes étapes de formulation de la PNE et à promouvoir, notamment par le renforcement des capacités, la mise en œuvre de son plan d'action, tout en mettant l'accent sur l'emploi des jeunes.

**Principaux produits**

Produit 1.6.1 : Un document de politique nationale de l'emploi est élaboré, validé et soumis pour adoption ;

Produit 1.6.2 : Un document portant plan d'action opérationnel de la politique nationale de l'emploi est élaboré, validé et soumis pour adoption ;

Produit 1.6.3 : Un document de politique emploi jeune est élaboré, validé et soumis pour adoption.

### **3.7. Réalisation 1.7 : L'efficacité du système d'information sur le marché du travail en Guinée est améliorée**

#### **Indicateurs de réalisation :**

Indicateur 1.7.1: Le réseau des membres de l'OEF est créé

Indicateur 1.7.2: Nombre d'indicateurs du travail décent de la liste minimale de l'UA calculés

Indicateur 1.7.3: Un document de projet de renforcement du SIMT est validé

Indicateur 1.7.4: Nombre d'enquêtes nationales emploi et secteur informel réalisées

#### **Stratégie**

Dans la poursuite de ce résultat, le BIT mettra l'essentiel de ses forces dans l'adoption d'un document de SIMT comme cadre de référence des initiatives à mener dans ce domaine, notamment la réalisation d'une enquête nationale permettant d'éclairer la problématique du secteur informel.

#### **Principaux produits**

Produit 1.7.1: Le Département de l'observatoire de l'emploi et des métiers est restructuré et renforcé

Produit 1.7.2: Un profil pays de travail décent de la Guinée est élaboré

Produit 1.7.3: Un document de projet de renforcement du SIMT en Guinée est formulé et validé

Produit 1.7.4: Une enquête nationale de référence sur l'emploi et le secteur informel (ENRE-SI) et une enquête nationale emploi auprès des ménages sont réalisées

### **Résultats liés à la Priorité 2 : Renforcer le dialogue social comme moyen de prévention des crises et de promotion de l'emploi décent**

#### **3.8. Réalisation 2.1 : Les Normes internationales du travail ratifiées notamment celles relatives au dialogue social sont appliquées**

#### **Indicateurs de réalisation:**

Indicateur 2.1.1 : Les commentaires positifs de la CEACR sur le respect par la Guinée de ses obligations constitutionnelles sont enregistrés et consignés dans un document de référence ;

Indicateur 2.1.2 : Nombre de rapports soumis à la commission des experts ;

Indicateur 2.1.3 : Accord de partenariat signé et opérationnel entre les mandants et une grande Ecole de formation des cadres de l'administration pour l'enseignement et la vulgarisation des NIT

Indicateur 2.1.4 : Des engagements sont pris sous forme de protocole d'accord pour une réduction considérable des grèves

#### **Stratégie**

La stratégie du BIT en la matière consistera à renforcer les capacités des mandants pour assurer un plus grand respect des obligations constitutionnelles en matière normatives (communication périodique des rapports dus, rattrapage du retard en matière de soumission, mise à jour des

conventions ratifiées, etc.), appuyer le pays en vue d'une meilleure application des normes ratifiées et la mise en conformité de la législation nationale avec les NIT et promouvoir la ratification des conventions pertinentes au regard des objectifs nationaux.

### **Principaux produits**

Produit 2.1.1: Les capacités des mandants sont renforcées et le plaidoyer est fait en vue du respect des obligations constitutionnelles ;

Produit 2.1.2: Des propositions de révision de la législation nationale sont formulées en vue de la mise en conformité avec les normes internationales du travail ratifiées, et le plaidoyer est fait pour leur adoption ;

### **3.9. Réalisation 2.2 : Le dialogue social et la négociation collective pour la consolidation de la paix sont promus**

#### **Indicateurs de résultat:**

Indicateur 2.2.1 : Actes gouvernementaux pris pour la création et la mise en place effective d'un mécanisme de dialogue social au niveau national et sectoriel

Indicateur 2.2.2 : Nombre de nouvelles conventions collectives signées

Indicateur 2.2.3 : Nombre de visites d'entreprises d'inspecteurs du travail formés en vue de la promotion du dialogue social et la négociation collective

### **Stratégie**

Dans l'optique de ce résultat, les efforts en vue de la création de mécanismes de dialogue social seront poursuivis par secteurs d'activités notamment dans le secteur minier et agricole très pourvoyeurs d'emplois mais qui connaissent des révoltes violentes. Des études détermineront les attentes des acteurs clés. Un appui à la fonctionnalité des structures doit être apporté.

### **Principaux produits**

Produit 2.2.1: Les textes et les outils nécessaires pour la création d'un mécanisme fonctionnel de dialogue social sont élaborés et le plaidoyer est fait pour l'adoption et la mise en œuvre

Produit 2.2.2: Les capacités des mandants sont renforcées et des outils développés en vue d'une meilleure pratique et la promotion de la négociation collective

Produit 2.2.3: Le système d'administration et d'inspection du travail est modernisé et renforcé

### **3.10. Réalisation 2.3 : Les employeurs disposent d'organisations davantage indépendantes et fortes, à même de contribuer au dialogue social et de participer à la négociation collective.**

#### **Indicateurs de résultat:**

Indicateur 2.3.1 : Plan stratégique disponible et membres du staff des Organisation patronales de Guinée formés en vue de sa mise en œuvre

Indicateur 2.3.2 : Nombre de services nouveaux développés par les OE pour répondre aux besoins des membres

Indicateur 2.3.3 : Des commentaires et suggestions pertinents et significatifs sont formulés par les OE et pris en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes économiques et sociaux

### **Stratégie**

Pour atteindre ce résultat, un appui technique sera apporté par le BIT pour renforcer la structure et la gestion interne de l'organisation, améliorer la fourniture des services à ses membres, renforcer sa capacité à analyser l'environnement national et international, à influencer sur les politiques et programmes économiques et sociaux et à participer à la négociation collective

### **Principaux produits**

Produit 2.3.1 : Les capacités institutionnelles des Organisations d'Employeurs (OE)E de Guinée sont renforcées

Produit 2.3.2 : L'offre de services des OE de Guinée est améliorée pour mieux répondre aux besoins de ses membres

Produit 2.3.3 : Les compétences des employeurs sont renforcées pour mieux participer aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes économiques et sociaux

Produit 2.3.4 : Les employeurs sont mieux outillés en matière de négociation collective

## **3.11. Réalisation 2.4 : Les travailleurs disposent d'organisations davantage indépendantes et fortes, à même de contribuer au dialogue social et de participer à la négociation collective.**

### **Indicateurs de résultat:**

Indicateur 2.4.1 : Des commentaires et suggestions pertinents et significatifs sont formulés par les OT et pris en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes économiques et sociaux ;

Indicateur 2.4.2 : Un comité intersyndical de promotion du travail décent créé.

### **Stratégie**

Le renforcement des capacités sera la principale démarche pour atteindre ce résultat. Il visera essentiellement les cadres syndicaux et les centrales syndicales.

### **Principaux produits**

Produit 2.4.1: Des mécanismes et outils sont élaborés et les capacités renforcées en vue du renforcement de l'unité d'action syndicale pour la promotion du travail décent

Produit 2.4.2: Les compétences des OT sont renforcées pour mieux participer aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes économiques et sociaux

Produit 2.4.3: Les capacités des cadres syndicaux sont renforcées en matière de dialogue social et de négociations collectives

## **4. PLAN D'EXECUTION**

Un plan d'exécution indicatif portant sur les principales interventions susceptibles d'être mises en œuvre est en annexe du présent document. Il prend en compte l'ensemble des ressources disponibles ou susceptibles d'être mobilisées à court ou moyen terme. De plus, les plans annuels de travail permettront de préciser les activités à mener dans le cadre des différents produits, en concertation avec les mandants, les différents acteurs internes et autres parties prenantes.

## 5. MISE EN ŒUVRE ET GESTION

La mise en œuvre du PPTD est effectuée sous l'égide des partenaires nationaux tripartites en Guinée, avec l'appui du BIT, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers de Guinée. L'accent sera mis sur les priorités et résultats définis d'un commun accord avec les acteurs bénéficiaires eux-mêmes.

Pour le BIT, l'unité administrativement responsable de la mise en œuvre sera l'ETP/BP Dakar représentée par son Directeur. Elle sera appuyée par les départements techniques identifiés pour une intervention dans la mise en œuvre, notamment les unités suivantes : ACTEMP, ACTRAV, BIT SIDA, EMP/ENTREPRISE, EMP/INVEST, EMP/Policy, EVAL, GENDER, GOVERNANCE, IPEC, MIGRANT, NORMES, SEC/SOC, STAT.

Tous les projets de coopération technique actifs ou futurs du BIT en Guinée s'inscrivent dans ce document programme. Une meilleure synergie sera ainsi recherchée dans la mise en œuvre de leurs activités afin de maximiser l'utilisation des ressources et assurer leur convergence vers l'atteinte des résultats du PPTD. Le BIT travaillera à assurer une synergie entre ses interventions et celles des partenaires nationaux, des autres agences du SNU, dans le cadre de l'UNDAF et d'autres partenaires au développement afin d'assurer un plus grand impact et une pérennité des acquis, mais aussi à mobiliser les ressources potentielles vers l'atteinte de ces résultats.

La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PPTD sera faite par les partenaires nationaux avec l'appui du BIT. Le recours à l'expertise nationale sera privilégié comme démarche stratégique favorable à l'appropriation des acquis et à leur pérennisation. La pleine implication des mandants tripartites (gouvernement, Organisations d'Employeurs, Organisations de travailleurs) de l'OIT dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation nécessitera un renforcement de leurs capacités. A cet égard, les outils méthodologiques développés par les différents Départements et Unités du BIT (EVAL, PROGRAM, INTEGRATION, EMP/POLICY, ACTRAV, ACTEMP, EIIP, GENDER, TURIN (CIF-OIT)) permettront d'aider les mandants à participer de façon efficace au processus de mise en œuvre du PPTD de la Guinée.

En termes de programmation, le PPTD sera régi par l'approche basée sur les résultats.

Une stratégie de communication autour du PPTD Guinée sera élaborée, avec l'appui technique du BIT. Elle interviendra aux niveaux internes et externes et devra servir à donner une visibilité accrue aux activités menées en faveur de la promotion du travail décent en Guinée, notamment auprès des Agences du système des Nations Unies ainsi qu'auprès de la communauté des partenaires techniques et financiers.

L'appui au management du PPTD de Guinée est budgétisé à hauteur de 11% qui se décline comme suit : 2% pour le suivi et évaluation, 5% pour le renforcement de capacités des membres du comité, 2% pour la stratégie de communication et 2% pour des missions d'appui.

## 6. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le système de suivi évaluation repose sur la mise en place d'un comité de pilotage. Ce dernier permet d'améliorer la qualité des données administratives, les mécanismes d'évaluation, le suivi des activités et renforcement des capacités des ressources humaines en suivi-évaluation. Par conséquent, un renforcement des capacités et des missions d'appuis ponctuels sont prévues pour améliorer la mise en œuvre de mécanismes de gestion des résultats et créer des mécanismes pour faciliter les revues à mi-parcours et l'évaluation finale.

Le PPTD prévoit le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la collecte, de l'analyse, de la gestion et de la dissémination des données. Les revues annuelles du PPTD sont des occasions de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs. A cet occasion, le comité de pilotage a l'opportunité de mettre à jour les données statistiques produites par les différentes sources de vérification pour mesurer la progression.

Pour ce faire, le dispositif comprend un plan de suivi-évaluation composé de plusieurs matrices. Le plan de mise en œuvre détaille, les priorités, les résultats, les produits et les activités en précisant les responsables internes au BIT, les partenaires, le budget et le calendrier de mise en œuvre.

- La première matrice suivi évaluation détaille pour chaque résultat, les indicateurs, situation de références, cibles et moyens de vérification ainsi que les responsables.
- Ces informations sont complétées par la base de référence relative à chaque indicateur, la cible et le rythme de progression vers l'atteinte des résultats (matrice 2 de suivi et évaluation des PPTD).

Dans le cadre du suivi-évaluation, le comité de pilotage de concert avec le BIT précise les activités de suivi-évaluation à entreprendre chaque année du cycle en indiquant quelle utilisation sera faite de l'information produite dans ce cadre ainsi que les principales activités de renforcement des capacités des partenaires en matière de suivi-évaluation.

Le BIT appuie les mandants dans des revues annuelles des progrès enregistrés vers l'atteinte résultats et priorités. Par ailleurs, une revue à mi parcours et une évaluation finale du PPTD seront conduites respectivement en 2016 et à la fin du cycle en 2019. Elles auront pour objectif d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité de la contribution de l'OIT aux priorités nationales. Le Comité de pilotage de concert avec le BIT définira des modalités de réalisation de ces évaluations indépendantes dont les résultats seront validés avec l'ensemble des parties prenantes. Ce faisant, le suivi et l'évaluation obéiront aux règles et pratiques du BIT en matière de mise en œuvre de programmes.



## 7. LES RESSOURCES

Les ressources disponibles ou mobilisables proviendront des sources suivantes:

- les projets de coopération ;
- le RBTC (budget ordinaire pour la coopération technique);
- le RB (pour les missions d'appui conseil, formulation de projets, etc.) ;
- le RBSA (compte supplémentaire du budget ordinaire - CSBO).

La mise en œuvre du PPTD Guinée nécessite des ressources à hauteur de plus de 9 millions de dollars des Etats Unis dont 95% restent à mobiliser.

Le BIT appuiera l'élaboration, sous le leadership national, d'une stratégie de mobilisation de ressources (partenariat public-privé, programmes conjoints du système des Nations Unies, etc...)

Pour la pérennité des résultats décrits dans ce document, des ressources structurelles et/ou additionnelles du gouvernement seront nécessaires pour les consolider, les parachever et en maintenir les acquis sur le moyen et long termes.

## Annexe 1 : Conventions ratifiées

### Liste des ratifications des conventions internationales du travail

#### Guinée

Member depuis 1959

58 conventions ratifiées (50 en vigueur)

C. 3	Convention (n° 3) sur la protection de la maternité, 1919	12.12.1966
C. 11	Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921	21.01.1959
C. 13	Convention (n° 13) sur la céruse (peinture), 1921	21.01.1959
C. 14	Convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	21.01.1959
C. 16	Convention (n° 16) sur l'examen médical des jeunes gens (travail maritime), 1921	12.12.1966
C. 17	Convention (n° 17) sur la réparation des accidents du travail, 1925	12.12.1966
C. 18	Convention (n° 18) sur les maladies professionnelles, 1925	21.01.1959
C. 26	Convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928	21.01.1959
C. 29	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930	21.01.1959
C. 45	Convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes), 1935	12.12.1966
C. 62	Convention (n° 62) concernant les prescriptions de sécurité (bâtiment), 1937	12.12.1966
C. 81	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947	26.03.1959
C. 87	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948	21.01.1959
C. 89	Convention (n° 89) sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948	12.12.1966
C. 90	Convention (n° 90) sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948	12.12.1966
C. 94	Convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949	12.12.1966
C. 95	Convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949	21.01.1959
C. 98	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	26.03.1959
C. 99	Convention (n° 99) sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951	12.12.1966
C. 100	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951	11.08.1967
C. 105	Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957	11.07.1961

- C. 111 Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et 1.09.1960 profession), 1958
- C. 113 Convention (n° 113) sur l'examen médical des pêcheurs, 7.11.1960 1959
- C. 114 Convention (n° 114) sur le contrat d'engagement des 7.11.1960 pêcheurs, 1959
- C. 115 Convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 12.12.1966 1960
- C. 117 Convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et 12.12.1966 normes de base), 1962
- C. 118 Convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité 11.08.1967 sociale), 1962  
A accepté les branches a) à c), e) à g) et i)
- C. 119 Convention (n° 119) sur la protection des machines, 1963 12.12.1966
- C. 120 Convention (n° 120) sur l'hygiène (commerce et bureaux), 12.12.1966 1964
- C. 121 Convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du 11.08.1967 travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980]
  
- C. 122 Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964 12.12.1966
- C. 132 Convention (n° 132) sur les congés payés (révisée), 1970 2.06.1977  
Durée du congé spécifiée: 1 mois civil. A accepté les dispositions de l'article 15, paragraphe 1 a) et b).
- C. 133 Convention (n° 133) sur le logement des équipages 26.05.1977 (dispositions complémentaires), 1970
- C. 134 Convention (n° 134) sur la prévention des accidents (gens de 26.05.1977 mer), 1970
- C. 135 Convention (n° 135) concernant les représentants des 26.05.1977 travailleurs, 1971
- C. 136 Convention (n° 136) sur le benzène, 1971 26.05.1977
- C. 138 Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 6.06.2003  
Age minimum spécifié: 16 ans
- C. 139 Convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974 20.04.1976
- C. 140 Convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974 20.04.1976
- C. 142 Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources 5.06.1978 humaines, 1975
- C. 143 Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants 5.06.1978 (dispositions complémentaires), 1975
- C. 144 Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives 16.10.1995 aux normes internationales du travail, 1976
- C. 148 Convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de 8.06.1982 l'air, bruit et vibrations), 1977

- C. 149 Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977 8.06.1982
- C. 150 Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978 8.06.1982
- C. 151 Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la 8.06.1982  
fonction publique, 1978
- C. 152 Convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les 8.06.1982  
manutentions portuaires, 1979
- C. 156 Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des 16.10.1995  
responsabilités familiales, 1981
- C. 159 Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et 16.10.1995  
l'emploi des personnes handicapées, 1983
- C. 182 Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des 6.06.2003  
enfants, 1999

## ANNEXE 2 : Alignement des Résultats / Réalisations du PPTD avec les cadres nationaux

Réalisations	Axe du PNUAD 2013 - 2017	Axes du DSRP 2013 - 2017	OMD
<b>Priorité 1 : Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes, les femmes et les ruraux notamment dans le secteur minier</b>			
<b>Réalisation 1.1 :</b> Des opportunités d'emplois, de revenus et de formation professionnelle sont créées au bénéfice des personnes vulnérables des collectivités locales par des investissements en infrastructures et le développement de MPME durables	-Accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous -Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie.	-Lutte contre la pauvreté -Développement et expansion économique	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
<b>Réalisation 1.2 :</b> Le dispositif de formation professionnelle est renforcé et fonctionnel	-Accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous -Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie.	-Lutte contre la pauvreté -Développement et expansion économique	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
<b>Réalisation 1.3 :</b> Les mandants tripartites prennent des mesures de lutte contre le travail des enfants en ciblant les pires formes	- Bonne gouvernance -Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie.	- Promotion de la bonne gouvernance - Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie.	OMD 2. Assurer l'éducation primaire pour tous
<b>Réalisation 1.4 :</b> La protection sociale est renforcée et étendue	- Bonne gouvernance -Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie.	- Promotion de la bonne gouvernance - Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie.	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
<b>Réalisation 1.5 :</b> Des programmes et politiques de lutte contre le VIH et le sida en milieu de travail, sont développés et mis en œuvre par les mandants tripartites.	-Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie.	- Bonne gouvernance - Lutte contre la pauvreté	OMD 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies
<b>Réalisation 1.6 :</b> La politique nationale de l'emploi est formulée, adoptée et assortie d'un plan d'action	- Promotion de la bonne gouvernance - Accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de	- Bonne gouvernance - Lutte contre la pauvreté -Développement et expansion économique	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim

opérationnel (PAO)	revenus pour tous - Réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie.		
<b>Réalisation 1.7 :</b> L'efficacité du système d'information sur le marché du travail en Guinée est améliorée	- Promotion de la bonne gouvernance - Accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous	- Bonne gouvernance - Lutte contre la pauvreté - Développement et expansion économique	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
<b>Priorité 2 : Renforcer le dialogue social comme moyen de prévention des crises et de promotion de l'emploi décent</b>			
<b>Réalisation 2.1 :</b> Les Normes internationales du travail ratifiées notamment celles relatives au dialogue social sont appliquées.	- Promotion de la bonne gouvernance	- Bonne gouvernance	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim OMD 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>Réalisation 2.2 :</b> Le dialogue social et la négociation collective pour la consolidation de la paix sont promus	- Promotion de la bonne gouvernance - Accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous	- Bonne gouvernance - Lutte contre la pauvreté	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
<b>Réalisation 2.3 :</b> Les employeurs disposent d'organisations davantage indépendantes et fortes, à même de contribuer au dialogue social et de participer à la négociation collective.	- Promotion de la bonne gouvernance - Accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous	- Bonne gouvernance - Lutte contre la pauvreté	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
<b>Réalisation 2.4 :</b> Les travailleurs disposent d'organisations davantage indépendantes et fortes, à même de contribuer au dialogue social et de participer à la négociation collective	- Accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous	- Lutte contre la pauvreté	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim